

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enfance, Jeunesse et Sports

REF : EJS2008017

Signataire : ML

OBJET : Signature des conventions d'objectifs entre la commune et les associations sportives

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieure à 23 000 €,

Considérant que la ville souhaite passer convention avec certaines associations sportives dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le Maire à signer les conventions entre la commune et :

- pour les années 2009,2010 et 2011 :
 - le Club Municipal d'Aubervilliers
 - le Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93
 - le Football Club Municipal d'Aubervilliers (FCMA)
 - l'Association Sportive des Jeunes d'Aubervilliers (ASJA)
 - l'association Boxing Beat
 - le club Indans'cité
- pour l'année 2009 :
 - le CM Aubervilliers Escrime.

Le Maire